



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Le Pays de l'Isle en Périgord regroupe 93 communes et compte 149 156 habitants (INSEE 2018), soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne dont il occupe 21 % de la superficie.

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (103 757 habitants, 62 % de la population du territoire) et les Communautés de communes Isle-Vern-Salembre (18 927 hab.), Isle et Crempse en Périgord (14 665 hab.) et Isle-Double-Landais (12 106 hab.) forment le territoire.

Les dynamiques démographiques récentes (2012-2017) révèlent une attractivité relative du territoire qui enregistre un gain de population (0,15%/an) dû à un solde migratoire positif ; il compense le déficit naturel (- 0,23%/an). Elles mettent en évidence des évolutions sociétales marquantes, telles que :

- Le vieillissement de la population
- La multiplication des ménages isolés (familles monoparentales, décohabitations, veuvages, ...), phénomène accentué par des difficultés liées à la mobilité et à la fracture numérique
- La précarisation des ménages en raison de la qualité variable de l'emploi local, mais aussi de l'arrivée de « néos » fragiles. Le niveau de vie est moins élevé qu'il ne l'est à l'échelle régionale.

L'emploi est par ailleurs en décrochage au regard de cette dynamique : sur la même période, le territoire a enregistré une diminution totale de 1,93% du nombre d'emplois, avec des situations contrastées par EPCI. Pour mémoire, le territoire compte 60 000 emplois, dont 75% au sein de l'agglomération.

Le développement économique du Pays présente les caractéristiques d'un modèle d'économie résidentielle, avec une forte captation de revenus issus des retraites – tourisme – public. 37,8 % des effectifs travaillent dans les établissements publics (27,8 % en Nouvelle-Aquitaine et 24,9 % en France). Il est à noter que la propension locale à consommer est supérieure à la moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine : les revenus captés par ces différents moteurs sont dépensés localement et permettent au territoire une densité d'emplois présentiels plus importante qu'en région. La base productive, et plus particulièrement la base industrielle de l'économie du territoire, s'est progressivement érodée. Toutefois, le Pays présente quelques spécificités dans l'industrie agroalimentaire, l'électronique et le génie civil. Le secteur industriel, bien que fragilisé, reste un secteur incontournable de l'économie. Il s'est spécialisé autour des différents pôles : l'agroalimentaire, la cosmétique ou encore les éco-matériaux.

La dévitalisation des centres-bourgs entraîne le décrochage de l'artisanat et du commerce, ce qui pose aujourd'hui d'importantes questions sur la reprise et la transmission des affaires, mais aussi la formation et l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets ainsi que la réinvention des métiers.



Elle confirme l'importance du besoin de développer la consommation locale, notamment par l'émergence de points de vente en circuit court, ainsi que de s'appuyer sur le tourisme pour promouvoir les productions locales. L'Economie sociale et solidaire est bien représentée, à travers plusieurs recycleries, des structures d'insertion, des épiceries sociales et solidaires ainsi que des tiers-lieux. La complémentarité et la synergie parmi celles-ci, pour écarter une concurrence contre-productive, est un point de vigilance.

Le Pays de l'Isle en Périgord se structure selon une trame ancienne, héritée de la Vallée de l'Isle et de ses affluents, trait identitaire commun et fort du territoire. Un maillage de petites centralités offre les services et commerces essentiels, structure le territoire, mais se trouve fragilisé. Traversé par des axes routiers et ferroviaires structurants, il bénéficie d'une situation privilégiée au sein de la région. La Vélo Route - Voie Verte qui longe cet axe Est-Ouest offre également des possibilités en termes de mobilité douce, même si elle s'adresse pour l'instant surtout à une pratique touristique.

Si la Vallée de l'Isle concentre un important réseau de connexions, les acteurs et usagers du territoire constatent certains déséquilibres qui demandent à être travaillés afin de réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle.

Globalement le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire qui offre des services relativement accessibles à la population. 85 % de la population bénéficie au moins d'un accès à une vingtaine de services dans sa commune de résidence. Cette donnée est toutefois à nuancer considérant le poids de l'agglomération de Périgueux dans l'ensemble du Pays (62 % de la population et un maillage de services structurants et rayonnant au-delà du pays). La vallée de l'Isle (27 % de la population) profite de la présence de voies de communication importantes et d'une bonne desserte ferroviaire et les territoires ruraux (11% de la population) proposent une trame fine de commerces et de services qui participe de l'attractivité du territoire.

Le Pays de l'Isle est un territoire d'eau et de forêts qui représentent une richesse écologique forte :

- La Vallée de l'Isle, classée Natura 2000 de Périgueux jusqu'à la confluence Dordogne,
- Une mosaïque de milieux naturels, riche d'une diversité de trames forestière (conifères, feuillus, forêts mixtes), bocagère (haies, prairies), pelouses sèches et de milieux humides (l'Isle, affluents),
- De nombreux Réservoirs de Biodiversité et de Corridors Ecologiques

Les terres agricoles et forestières recouvrent une large partie du territoire. L'agriculture est traditionnellement diversifiée et orientée vers la polyculture et le poly-élevage. Toutefois le territoire souffre de la déprise agricole et de l'abandon de méthodes séculaires au profit de grandes monocultures qui mettent en péril cette filière d'excellence. Le territoire s'est saisi de cette question, mise en lien avec la promotion de modes de consommation vertueux (circuits de proximité, bio...) et du patrimoine gastronomique local. Cette dynamique a débouché sur le Projet Alimentaire Isle en Périgord, feuille de route inscrivant l'agriculture dans une filière d'ensemble, de la production à la consommation, en passant par la transformation, la sensibilisation et l'agritourisme, dont il convient à présent d'assurer la mise en œuvre.



II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent contrat a défini 6 axes stratégiques :

- Axe 1** Redynamisation de la base économique et affirmation de la vocation économique du territoire
- Axe 2** Formation, Qualification & Recrutement sur le territoire
- Axe 3** Contribuer au développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux
- Axe 4** Qualifier l'offre de vie ville campagne
- Axe 5** Mobilité et accessibilité du territoire
- Axe 6** Tourisme comme moteur de développement

L'ensemble de ces axes, des projets qui en relèvent, ont permis au territoire de préserver son économie locale et limiter le déclin démographique qui, en Dordogne, est par ailleurs plus marqué. Cette donnée revêtant une dimension plus structurelle que conjoncturelle, la stratégie mise en œuvre demeure tout à fait contemporaine :

- Le tourisme demeure un pilier de l'économie résidentielle et de la dynamique démographique. Ce secteur présente de nouveaux enjeux.
- Il en est de même s'agissant de l'artisanat et du commerce, le plus souvent fondés sur les savoir-faire et les productions locales ; plus généralement de l'offre de services et de la qualité de vie qu'offre le territoire. Le Projet Alimentaire Territorial a gagné en maturité et fixe de multiples orientations opérationnelles.
- Les enjeux présentés par la pyramide sociale du territoire appellent à la poursuite d'actions relevant des stratégies de formation professionnelle

Point singulier, l'axe 5, consacré au développement de la mobilité sur le territoire, a été le pilier du précédent contrat. En fixant un cadre opérationnel à la mise en œuvre du contrat d'axe ferroviaire, il a été le cadre des projets utiles au développement des infrastructures et services structurants de transport sur le territoire. Cet effort important mérite d'être poursuivi, ce qui ne saurait occulter la nécessité de considérer pleinement :

- La nécessité de poursuivre le développement d'alternatives à la voiture individuelle,
- Le besoin d'intermodalité et d'un maillage performant, en réponse aux besoins du quotidien.

La stratégie territoriale actuelle s'inscrit par conséquent dans la continuité de la précédente et vise des enjeux regroupés selon deux axes stratégiques, à savoir :

- Offrir un cadre de vie attractif et solidaire, dans l'objectif d'une cohésion sociale réussie,
- Développer l'économie de façon innovante, dans le respect d'une volonté de sobriété et d'une ambition de qualité environnementale, paysagère, partagée.



III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes (La stratégie du contrat)

En réponse à ces enjeux, deux axes stratégiques, déclinés en sous-axes ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 Rendre le cadre de vie toujours plus attractif et solidaire

La croissance démographique du territoire est portée par son attractivité. Mais elle masque le vieillissement accentué de sa population : ceci impose une exigence pour développer une diversité de services et d'équipements qui répondent aux attentes des habitants, aux « néos », ou encore aux touristes. Il s'agit de rendre le cadre de vie encore plus attractif en agissant sur le domaine de la santé, de l'habitat, de la culture, du sport, des loisirs ... ; en veillant à l'accessibilité de ces services à l'ensemble de la population, tant d'un point de vue fonctionnel, qu'économique et social.

L'économie du Pays, essentiellement résidentielle, doit être confortée, conduisant notamment à préserver et optimiser les effets positifs observés sur le Pays, la propension locale à consommer et exploiter davantage le potentiel touristique du territoire.

Sous axe 1.1 Conforter l'économie résidentielle

Le moteur de développement fondé sur l'économie résidentielle comprend les revenus des pensions de retraite, les dépenses touristiques et des pendulaires sur le territoire ; soit 63,1% des revenus captés, contre 58,1% en moyenne dans les Pays et PETR en France. Ce moteur peut-être porteur à court terme et favoriser la création d'emplois ; toutefois, il convient d'en compenser les effets pervers potentiels à moyen et long termes, tels que la précarisation des conditions de travail (notamment des emplois saisonniers), la hausse du coût de l'immobilier liée à la pression touristique ou la croissance des nuisances environnementales générée une sur-représentation de l'automobile dans les trajets domicile-travail. Les enjeux retenus sont ainsi :

- L'affirmation du potentiel touristique du territoire***

Le Pays de l'Isle en Périgord offre de multiples sites patrimoniaux « remarquables », ainsi que de multiples équipements de loisirs. En revanche, si les organismes de promotion touristique sont bien représentés, le développement touristique est entravé par une offre d'hébergements limitée et répartie de façon inégale sur le territoire. Le projet de territoire privilégié de ce fait :

- La requalification de patrimoines et le développement de l'offre culturelle et évènementielle,
- La création de nouveaux hébergements,
- L'émergence de nouvelles activités ; et en particulier en lien avec l'opportunité que représente le maillage des infrastructures cyclables la vallée de l'Isle.



- **L'amélioration du cadre de vie, en réponse aux attentes des nouveaux habitants**

La qualité du cadre de vie proposé est un des leviers pour agir de façon favorable sur la croissance démographique du territoire, et attirer de nouveaux habitants en :

- Requalifiant certains logements, notamment dans les centres-bourgs du territoire ; il est à noter que cette ambition contribue à la maîtrise de la consommation de l'espace.
- Développant de « nouvelles façons d'habiter » face aux enjeux d'insertion et intergénérationnels,
- Développant une offre adaptée aux besoins et contraintes des travailleurs saisonniers,
- Modernisant les structures utiles à l'affirmation du lien social sur le territoire,
- Développant les équipements et d'activités récréatives, répondant ainsi de façon efficiente au développement des pratiques sportives par les scolaires ainsi qu'aux loisirs

- **La création de nouveaux services**

L'accessibilité des services est globalement d'un bon niveau sur le territoire du Pays, bien que contrastée ; certaines communes sont affectées par ces disparités, concentrant l'action sur :

- L'éducation et les services périscolaires et le développement des structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que la requalification de certaines écoles et cantines,
- L'inclusion numérique,
- La santé, en privilégiant la création de centres de santé, de maisons pluridisciplinaires et le développement de la télémédecine.

- **Le développement vertueux des mobilités du quotidien**

La mise en œuvre du Contrat d'Axe Ferroviaire suppose à présent la réalisation d'actions qui permettent de développer l'intermodalité autour des haltes et gares et le développement d'un usage quotidien de l'ensemble des moyens de déplacement alternatifs au véhicule individuel. Le territoire privilégie ainsi les mobilités actives via la qualification et création de voies cyclables et piétonnes, l'intermodalité, la promotion d'une offre de transports en commun performante.

Sous axe 1.2 Préserver et optimiser la production et la consommation locales

Le système de consommation du territoire semble fonctionner de manière efficace grâce à la forte propension locale à consommer, et se montre plutôt résilient face à la crise COVID. Cette dynamique ne cesse de s'affirmer depuis les années 70, y compris durant les crises de 2008 et de 2011, ce qui constitue une grande originalité. Les orientations pour soutenir et préserver ce pilier sont :

- **Rendre accessible une alimentation de qualité et de proximité, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire**

L'agriculture est l'un des moteurs essentiels du développement du territoire. Le territoire a pour objectif de promouvoir ses productions locales et de qualité, en améliorant leur accessibilité, notamment économique, et ainsi :

- Préserver, récupérer les terres agricoles et réussir l'installation des producteurs



- Adapter la production agricole et alimentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociétales de « produits locaux de qualité »
- Rendre accessibles les produits locaux (logistique, distribution et commercialisation)
- Créer les sites et fermes répondant à des objectifs de pédagogie et de sensibilisation

- **Développer l'artisanat et le commerce**

Le territoire est marqué par un tissu économique fortement fragmenté ; les entreprises de très petite taille (PME et micro-entreprises) sont très fortement représentées. Ceci motive la mise en place d'une Action Collective de Proximité, qui favorisera la mise en réseau desdites entreprises ; mais également le renforcement du lien avec les acteurs du développement économique pour contribuer à la professionnalisation des pratiques, développer des expertises partagées, aider à la mise en commun de ressources, appréhender certaines problématiques (le recrutement par exemple) et participer à la modernisation des outils de production.

Les projets proposés s'inscrivent de façon cohérente avec les programmes « Petites Villes de Demain », « Cœur de Ville », et « Petit bourg de demain » pour accélérer la dynamisation des activités commerciales.

Axe 2 Développer l'économie du Pays de façon innovante et solidaire

Ce second pilier stratégique cible les filières « porteuses d'avenir », qui incarnent pleinement les valeurs du territoire : proximité, coopération et innovation. Il s'agit de renforcer le sens que tous les acteurs inscrivent derrière leur activité, avec la volonté commune de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, celle d'une transition écologique de plus en plus affirmée.

Sous axe 2.1 Restaurer et développer une économie exportatrice, au-delà du territoire Isle en Périgord

Le moteur de développement « productif concurrentiel » renvoie aux revenus des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Ils produisent une valeur ajoutée exportable dans le marché concurrentiel et en contrepartie entrent des revenus qui permettent des salaires dans le territoire. Ces revenus sont faibles et représentent 9,3% des revenus captés par le Pays de l'Isle en Périgord, contre 16,8% en moyenne dans les territoires comparables (PETR et Pays de France). Les thématiques retenues pour infléchir et renverser cette tendance sont :

- **L'accompagnement du développement de nouvelles filières**

La structuration de nouvelles filières sur le territoire est un des leviers mobilisés au titre du contrat. Les secteurs clés sont la cosmétique, l'écoconstruction, le spectacle et le cinéma ainsi que, d'une façon générale, les secteurs de pointe. Ces filières renvoient à des acteurs implantés sur le territoire, impliqués de façon directe ou indirecte dans sa dynamisation et porteurs de perspectives.



- ***L'émergence de nouvelles formes de coopération***

L'adaptation du territoire aux grandes évolutions des modes de travail est un objectif. Ceci suppose d'intégrer pleinement les problématiques induites par la mise en réseau, de la façon la plus large possible, des acteurs du développement économique et des entrepreneurs. Participant également de cet effort la prise en compte des nouvelles habitudes pour favoriser l'échange, le partage d'expériences, par le souhait d'accompagner l'émergence de Fabriques de Territoire, et de lieux ad-hoc (tiers-lieux, ...) dans le cadre d'une offre lisible et globale.

- ***Le développement de nouvelles activités***

Les projets pris en compte mobilisent des entreprises foncières existantes pour y exercer de nouvelles activités à vocation économique, reposent sur le recyclage d'espaces en friches, ou étendent de façon cohérente des zones d'activité existantes.

- ***La formation et la qualification professionnelle***

Le diagnostic sociologique du territoire interroge l'employabilité des actifs ; par ailleurs, le contexte de reprise économique post-crise sanitaire exacerbe les difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs. L'accent est mis sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières du Territoire, le développement des services d'insertion et d'aide au retour à l'emploi, ainsi que le soutien aux acteurs de la formation universitaire et professionnelle ; la poursuite des Campus Périgord et Campus des métiers, ainsi que le développement du Campus Connecté, sont visés.

Sous axe 2 2 L'innovation au service de la transition écologique du territoire

Le développement du territoire ne peut s'exonérer de l'objectif d'une transition écologique réussie :

- ***La qualité environnementale au service de l'identité du territoire***

La qualité des paysages et des milieux naturels du Pays de l'Isle en Périgord, à l'appui des orientations fixées au SCoT, est un marqueur du cadre de vie qu'il propose ; ceci renvoie à l'impératif d'en protéger les écosystèmes et de renforcer leur résilience aux changements climatiques en cours.

Les enjeux identifiés au titre du contrat concernent :

- La préservation des milieux naturels, en encourageant leur labellisation.
- La sauvegarde de la biodiversité en favorisant les projets qui découlent de la définition des Trames Vertes et Bleues et des Trames Noires des SCoT, PCAET, PLUi/PLU.
- La protection de la ressource en eau, en encourageant les actions appropriées



- ***De nouvelles pratiques***

Le second objectif clé concerne le développement de nouvelles pratiques, la promotion de nouvelles habitudes, en considérant trois thématiques :

- Les déchets, et en particulier le développement du réemploi et d'une économie circulaire,
- L'énergie ; et en particulier l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics pour laquelle une politique cadre, reposant sur une ingénierie technique et financière appropriée, est proposée.

L'intégration d'éléments paysagers aux composantes urbaines et péri-urbaines (agriculture urbaine, développement du fauchage tardif, ...).